



LAVAL AGGLOMERATION

Communes d'Ahuillé, Argentré, Beaulieu-sur-Oudon, Bonchamp, Le Bourgneuf-la-Forêt, Bourgon, La Brûlatte, Châlons-du-Maine, Changé, La Chapelle-Anthenaise, Entrammes, Forcé, Le Genest-Saint-Isle, La Gravelle, L'Huisserie, Launay-Villiers, Laval, Loiron-Ruillé, Louverné, Louvigné, Montflours, Montigné-le-Brillant, Montjean, Nuillé-sur-Vicoin, Olivet, Parné-sur-Roc, Port-Brillet, Saint-Berthevin, Saint-Cyr-le-Gravelais, Saint-Germain-le-Fouilloux, Saint-Jean-sur-Mayenne, Saint-Ouën-des-Toits, Saint-Pierre-la-Cour, Soulgé-sur-Ouette

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la modification du règlement du Site Patrimonial Remarquable – SPR (ex AVAP) – de Laval

Par arrêté, le Président de Laval Agglomération a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur le projet de modification du règlement du SPR (ex AVAP) de Laval.

L'enquête publique se déroulera du lundi 3 mai 2021 à 9h00 au mardi 18 mai 2021 à 17h00, soit une durée de 15 jours consécutifs

Par une décision du 24 mars 2021, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné Monsieur Alain PARRA d'ANDERT, cadre bancaire à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public pour être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public à la Direction de l'urbanisme de Laval Agglomération, à l'Hôtel communautaire, 1 place du Général Ferrié, à Laval. Le dossier sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de Laval Agglomération : www.laval-agglo.fr (rubrique L'Agglo mon territoire / Politiques publiques / Aménagement et urbanisme / Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Le public pourra prendre connaissance du dossier de modification du règlement du SPR (ex AVAP) de Laval et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête déposé à l'Hôtel communautaire de Laval Agglomération ou bien les adresser au commissaire-enquêteur par écrit à : Laval Agglomération, Monsieur le commissaire-enquêteur, Hôtel communautaire, 1 place du Général Ferrié, CS 60809, 53008 LAVAL cedex, ou par voie électronique à l'adresse suivante : laval-agglo@agglo-laval.fr (dans ce cas, noter en objet du courriel « Observations SPR LAVAL pour commissaire-enquêteur »). Les observations reçues par voie électronique seront mises en ligne sur le site internet de Laval Agglomération. Il est précisé qu'afin de ne pas créer d'incident informatique, le poids des courriels ne pourra excéder 10 méga octets. Si les courriels dépassent ce poids, il est possible de les transmettre en plusieurs parties numérotées et bien identifiées afin de pouvoir effectuer leur rattachement avec les courriels précédents.

Dans le cadre de l'enquête publique, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations au cours des permanences qu'il assurera à la Direction de l'urbanisme de Laval Agglomération (Hôtel communautaire, 1 place du Général Ferrié, à Laval), aux jours et horaires suivants :

- **lundi 3 mai 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,**
- **mercredi 12 mai 2020 de 14 h 00 à 17 h 00,**
- **mardi 18 mai 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.**

À l'issue de l'enquête, le registre d'enquête, ainsi que toute correspondance relative à l'enquête, seront adressés, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, au commissaire enquêteur. Le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au Président de Laval Agglomération son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de ces pièces sera adressée à M. le Préfet, Mme la Directrice de la DDT, M. le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Direction de l'urbanisme de Laval Agglomération, à l'Hôtel communautaire, 1 place du Général Ferrié, à Laval, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront également consultables sur le site internet de Laval Agglomération : www.laval-agglo.fr (rubrique L'Agglo mon territoire / Politiques publiques / Aménagement et urbanisme / Plan Local d'Urbanisme intercommunal) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, le projet de modification du règlement du SPR (ex AVAP) de Laval sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire de Laval Agglomération.

Le présent avis est affiché au siège de Laval Agglomération et au centre administratif municipal de Laval quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

Toute information relative au projet de modification du règlement du SPR (ex AVAP) de Laval ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès de M. Arnaud CLEVEDE, Direction de l'urbanisme de Laval Agglomération, par téléphone au 02 43 49 44 98.

L'organisation de l'enquête publique relative à la modification du règlement du SPR (ex AVAP) de Laval respectera les mesures sanitaires et de distanciation sociale applicables dans le contexte épidémique (COVID-19). A ce titre, il est rappelé que le port du masque est obligatoire, qu'une distance raisonnable entre les personnes d'au moins un mètre devra être respectée et que le lavage des mains avec du gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la salle de consultation du dossier d'enquête et de réception du public est obligatoire. Il est également recommandé à toutes personnes qui souhaiteraient déposer des observations écrites sur le registre d'enquête d'apporter et d'utiliser un stylo individuel.